© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Garde à vue

Par Profil supprimé Postée le 28/07/2018 12:03

> Bonjour mon fils de 19 ans a été arrêté hier soir et il est en garde à vue depuis et nous n avons aucunes nouvelles de lui
> Il fume depuis 3 ans et on pense qu il a été arrêté en allant acheter du cannabis
> Je ne sais pas exactement comment faire pour l aider au mieux

---

Mise en ligne le 31/07/2018

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et nous vous prions de nous excuser pour le retard pris à vous répondre.

Nous supposons que sur la question de la garde à vue et des suites de celle-ci en matière de législation, votre fils a pu avoir des éléments supplémentaires. Si besoin, vous pouvez contacter de façon anonyme et gratuite le service SOS Drogues Police pour plus d'informations (lien ci-dessous).

Sur la question de l'aide que vous pourriez lui apporter en lien avec sa consommation, nous comprenons votre embarras.Cependant votre fils est probablement le mieux placé pour répondre à cette question en fonction de ses besoins et de ses attentes vous concernant ; en lui demandant simplement si vous pouvez l'aider et de quelle façon vous pouvez le faire, vous pourrez alors entamer un dialogue .

En effet, vous évoquez une consommation ancienne de 3 années sans en indiquer la fréquence et cela est un élément important ; une consommation occasionnelle et festive est très différente d'une consommation régulière et l'aide à apporter également. Dans tous les cas, il est important pour votre fils d'avoir connaissance des difficultés qu'elle peut générer, tant sur le plan de la santé que sur le plan légal.

Ce qui nous semble important de savoir est qu'une consommation ne s'installe pas par hasard. Dès lors qu'elle devient régulière, on peut penser qu'elle vient en réponse à un mal-être, une anxiété, un besoin. Nous n'avons pas d'indication sur l'évolution de la consommation de votre fils mais c'est en réfléchissant à cela que vous pourriez peut-être trouver des éléments de réponse et tenter de l'aider sur ce qui le conduit à consommer

plutôt que sur la consommation elle-même. En effet, les parents ont souvent peu de prise sur cette dernière. Nous vous joignons plusieurs liens ci-dessous qui pourront vous apporter quelques pistes de réflexion supplémentaires.

Afin d'être aidé(e) et soutenu(e) dans votre réflexion, sachez qu'il existe des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC). Elles viennent en aide aux usagers qui souhaitent faire un bilan de leur consommation mais également à l'entourage, souvent démuni.

Ce sont des consultations individuelles, confidentielles et gratuites auprès de professionnels spécialisés (travailleurs sociaux, infirmiers, psychologue, médecin...) sur la question de la prévention en addictologie. Il existe des CJC dans tous les départements ; ne disposant d'aucune indication concernant votre lieu d'habitation, nous vous joignons un lien qui vous permettra d'effectuer votre propre recherche.

Si vous souhaitez aborder la question sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme et gratuite par téléphone au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h tous les jours ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Comment aider un proche ?
- CJC
- SOS Drogues Police